

DELIBERATION N°2021-53 : REVALORISATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Vu la délibération n°2020-47 du 2 juillet 2020 fixant en dernier lieu le barème des quotients familiaux ainsi qu'il suit :

Revenu Disponible Mensuel par personne	Tarif des prestations	Tranche de QUOTIENT FAMILIAL
Plus de 1 202€	Tarif de base	1
Entre 962€ et 1 202€	90 % du tarif de base	2
Entre 723€ et 961€	70 % du tarif de base	3
Entre 481€ et 722€	50 % du tarif de base	4
Entre 0 € et 480€	30 % du tarif de base	5

Considérant qu'il convient d'adapter le niveau des revenus à prendre en compte pour l'application des tranches du Quotient Familial afin de garantir une juste tarification des services municipaux soumis aux quotients familiaux,

Considérant la proposition de la commission des affaires scolaires du 24 juin 2021 de revaloriser les niveaux de revenus de 1%,

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la revalorisation de 1 % du barème de revenus pour l'application des tranches du quotient familial comme suit :

Revenu Disponible Mensuel par personne	Tarif des prestations	Tranche de QUOTIENT FAMILIAL
Plus de 1 215€	Tarif de base	1
Entre 972€ et 1 215€	90 % du tarif de base	2
Entre 731€ et 971€	70 % du tarif de base	3
Entre 486€ et 730€	50 % du tarif de base	4
Entre 0 € et 485€	30 % du tarif de base	5

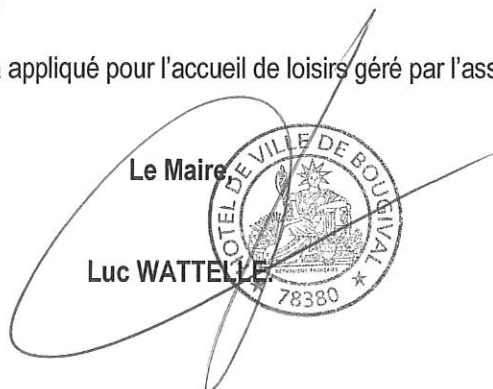
PRECISE que le quotient familial modifié sera applicable au 1^{er} janvier 2022 aux services suivants :

- Restauration scolaire
- Etude surveillée
- Classe de découverte
- Carrefour des Jeunes

PRECISE que ce nouveau barème sera appliqué pour l'accueil de loisirs géré par l'association BLJ.

Le Maire

Luc WATTELE





**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le 1^{er} juillet à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 25 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 23, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BLIN, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON,
MM. SEBBAH, CUIGNET, CLERMONT, VERDYS, SUCHET, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. MEZURE donne pouvoir à M. WATTELLE
M. HUA donne pouvoir à M. AUGIER
M. ALBERT donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme SEMIN donne pouvoir à M. SUCHET

Absents :

M. AOUN
Mme PIRES

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.